

## QUELQUES REMARQUES SUR L'ETUDE DU FRANCAIS D'AFRIQUE<sup>1</sup>

Lors de notre communication à la Ve Biennale de la langue française qui s'était tenue en décembre 1973, nous avons, les premiers, semble-t-il, attiré l'attention sur ce que nous appelions les "sénégalismes", c'est-à-dire les particularités propres au français écrit et parlé au Sénégal.

Depuis cette date, des études importantes axées sur le français d'Afrique ont été menées par des linguistes, des matériaux d'enquête ont été collectés<sup>2</sup>, des enquêtes lexicales<sup>3</sup>, des dictionnaires<sup>4</sup> et des lexiques régionaux<sup>5</sup> ont été rédigés. Pour la plupart, ces travaux ont vu le jour sous l'impulsion de l'A.U.P.E.L.F., qui patronne un *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, dont la première version (édition scientifique) vient d'être publiée<sup>6</sup>.

On commence donc à mieux connaître le lexique du français d'Afrique. Cependant, les recherches ou les réflexions théoriques concernant certains des problèmes posés par une pareille entreprise ne nous paraissent pas avoir encore abouti de manière satisfaisante. Nous nous proposons donc ici, à la lumière de notre expérience de la description du français au Sénégal et de notre participation au projet IFA, de faire le point sur certaines questions et d'apporter quelques éléments de solution. Notre contribution concernera les points suivants : la norme de référence, la distinction entre faute et particularité, les éléments pertinents pour les particularités de sens, les registres, les emprunts aux langues africaines.

### 1. LA NORME DE RÉFÉRENCE

La notion de particularité linguistique suppose par antonymie l'existence d'un usage général ou majoritaire, dont s'écartent certains groupes d'usagers. C'est ainsi que, dans l'Hexagone, des français régionaux s'opposeraient à un français standard par rapport auquel ressortiraient leurs particularités. En étendant cette conception à l'ensemble de la francophonie, on aurait donc des usagers parlant un français général, dépourvu de toute particularité, et des français régionaux, locaux, dialectaux, truffés de régionalismes (de France), belgicismes, helvétismes, canadianismes, sénégalismes, africanismes.

L'examen des travaux consacrés au français dans certains pays d'Afrique noire et en particulier des introductions aux différents lexiques publiés à ce jour ainsi que des articles étudiant les problèmes posés par ce type de recherches, montre que c'est bien sur cette conception du français qu'ils sont fondés. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'introduction du premier fascicule de l'*Inventaire des particularités lexicales du*

*français en Afrique noire*<sup>7</sup>, où l'on relève les termes de "français central", "français standard", "usage central ou standardisé". On relève également, dans d'autres travaux, les expressions "français commun"<sup>8</sup> "français neutre"<sup>9</sup>, "français neutralisé"<sup>10</sup>, ou encore "français normal"<sup>11</sup>, "langue normale"<sup>12</sup>.

Les tentatives de définition de ce français de référence, lorsqu'elles existent, sont toujours extrêmement cursives. On retiendra les éléments suivants : il s'agit d'une langue neutre<sup>13</sup>, la plus largement répandue<sup>14</sup>, géographiquement non marquée<sup>15</sup>, reflétée dans les dictionnaires du français contemporain<sup>16</sup>, mais difficile à délimiter<sup>17</sup>. Certains chercheurs estiment posséder une connaissance intuitive de cette norme<sup>18</sup>, d'autres<sup>19</sup> pensent qu'elle n'est qu'une "abstraction, et ne peut exister qu'en tant que référence par rapport à laquelle se situent et s'identifient les variétés régionales du français", ce qui est un cas exemplaire de définition circulaire.

Notons que parmi les traits cités, le seul qui possède quelque valeur opératoire est le quatrième, à savoir la référence aux dictionnaires, dont nous montrerons plus loin les insuffisances. Quelle a donc été la pratique des chercheurs ? Bien que la plupart prennent grand soin de ne pas identifier, dans leur définition, le français central, ou standard, au français de France, il leur arrive cependant de montrer le bout de l'oreille, comme le fait DUPONCHEL lorsqu'il indique que certains écarts sont "nécessaires au français afin qu'il puisse exprimer une réalité socio-culturelle très différente de celle de l'hexagone"<sup>20</sup>, ou Danielle RACELLE-LATIN, lorsqu'elle constate que la norme du français de France, "fût-ce implicitement, joue dans le repérage des particularités..."<sup>21</sup>.

Quant à nous, constatant cette pratique, nous n'avons pas hésité à identifier le français central à "l'usage largement accepté dans toutes les régions de France", en fait notre propre connaissance du français<sup>22</sup>. Mais nous nous refusons à restreindre la norme choisie au "français de la petite bourgeoisie parisienne", selon les termes d'Annie LE PALEC<sup>23</sup>, car rien ne nous autorise à exclure des usages aussi légitimes que le français dit populaire, ou le français "non conventionnel", par exemple.

En proposant cette définition, nous restions cependant dans le cadre de la conception du français qui oppose un français neutre à un français teinté de particularités. Après avoir démontré les insuffisances des définitions proposées jusqu'ici, nous voudrions suggérer une autre vision synchronique du français à travers le monde, qui légitimerait, bien que seulement a posteriori, notre pratique.

Soulignons d'abord l'ambiguïté de l'expression "français neutre". S'agit-il de la neutralité de registre ? Dans ce cas, on devrait renoncer à étudier en Afrique les registres non neutres, argots, langue familière,

populaire, etc. S'il s'agit par contre "d'un fonds commun dont peuvent disposer tous les francophones et dont l'utilisation ne permet pas de localiser celui qui l'emploie"<sup>24</sup>, quelle est la norme et quelles sont les particularités lorsqu'on se trouve en face de désignations d'une même réalité dont aucune n'est connue et usitée dans tout le monde francophone ? C'est le cas, par exemple, de nombreux termes de cuisine : *ragoût* en France, *sauce* au Sénégal désignent une même sorte de préparation culinaire, cependant *sauce* est inusité en France en ce sens et *ragoût* inusité au Sénégal. Quels critères pourraient nous autoriser à attribuer *ragoût* au français de référence et de considérer *sauce* comme une particularité, si ce n'est des critères historiques, qui nous ramènent au français de France ?

Le deuxième critère relevé pour le français central est celui de l'extension. Si l'on entend par là l'usage constaté chez le plus grand nombre d'individus, peut-il s'agir d'autre chose que d'un usage essentiellement français puisque c'est la France qui accueille la communauté francophone la plus nombreuse ? S'il s'agit par contre de prendre pour norme le type de français qui compte des usagers sur le plus grand nombre de territoires francophones, on risque de ne rencontrer que le français des élites cultivées, dont le modèle sera très vraisemblablement encore emprunté à la France.

Quant au critère de la non-localisation géographique, nous avons vu qu'il n'est pas respecté dans la pratique par les chercheurs. Les considérations qui précèdent montrent qu'il serait, en tout état de cause, inopérant.

Faute de mieux, la majorité des chercheurs se contente d'inventorier les mots, ou expressions, ou sens, qui ne figurent pas dans les dictionnaires de la langue contemporaine. Peut-on se satisfaire de cette référence ? Il faudrait pour cela que les dictionnaires soient un fidèle reflet du français standard, s'il existe bien une telle réalité. Or nous sommes loin de compte et nous voudrions souligner ici trois défauts qui doivent inspirer aux chercheurs la plus grande circonspection dans l'utilisation de ces ouvrages.

Tout d'abord, leur visée implique un certain décalage par rapport à la réalité linguistique. Ils réservent un accueil généralement prudent aux néologismes ; leur attitude puriste, pour ne pas dire pudibonde, les conduit bien souvent à exclure toute la gamme des termes vulgaires, bien installée pourtant dans la langue ; par exemple, même dans la dernière édition du Petit Robert, *démerde* ne fait pas l'objet d'une entrée spécifique<sup>25</sup>.

D'autre part, malgré leur ambition, les dictionnaires n'échappent pas aux lacunes. Ainsi *beloteur*<sup>26</sup> ne figure-t-il que dans le Supplément au Grand Robert, tandis que *phallocrate* est omis par le tout récent G.L.L.F. ; *abribus* n'apparaît que dans Lexis et le dictionnaire de P. GILBERT<sup>27</sup> ; *tendelet* est inconnu du Petit Robert et du D.M.C. ; on peut citer encore, dans le

domaine de l'automobile et de la circulation routière, **contrebraquer**, **contrebraquage**, **déport**, **incarcération**, **désincarcération**, **manufacturier**, etc., qui ne sont relevés par aucun de ces ouvrages. Le D.M.C. met fin à trente ans d'oubli en intégrant **auto-tamponnante**, mais **taxi-camionnette**, qui nous aurait été fort utile pour définir ce que l'on appelle au Sénégal **taxi-bagages**, ne figure encore que dans les ... Bottin. **Lumineux**, qui désigne de manière usuelle le dispositif lumineux fixé sur le toit des taxis et dont l'équivalent au Sénégal est **lampion**, est absent de tous les dictionnaires. Des mots ou acceptions fréquents comme **télexer** ou **disquaire** "personne qui alimente en disques une soirée", sont oubliés.

Ajoutons que les lacunes sont particulièrement criantes en ce qui concerne les termes relatifs aux activités sportives<sup>28</sup> et aux jeux. Ainsi, **arrêt de jeu** et **jouer les arrêts de jeu**, qui sont usuels pour le football et le rugby, par exemple, et de surcroît fréquents dans les reportages radiodiffusés ou télévisés, sont omis par tous les dictionnaires actuels ; il en va de même pour **carton jaune**, **carton rouge**, **centre-tir**, **libéro**, etc.<sup>29</sup> Pour un sport qui connaît à l'heure actuelle une aussi grande popularité que le tennis, on s'étonne de ne voir enregistrés nulle part **faire un bois**, **jouer avec un panier**, **balle de set**, **balle de match**, **tie-break**. On cherche vainement une entrée pour **bras roulé** (basket), **fausse pelle** (aviron) **évoluer en positif**, **en négatif** (voltige aérienne), etc. Dans le domaine de la danse, **saut-de-basque** qui est vraisemblablement fixé depuis des siècles, est toujours absent.

Les lexicographes pourront objecter qu'il s'agit de mots spécialisés ou rares. N'oublions pas, cependant, que c'est précisément pour ces mots difficiles que l'utilisateur a besoin du dictionnaire, et non pour les mots fréquents, qui lui sont bien connus. Ne faudrait-il pas mieux distinguer entre le dictionnaire simple répertoire des mots d'une langue et le dictionnaire qui s'assignerait pour objectif de répondre véritablement aux besoins des usagers ?

Enfin, les dictionnaires sont conçus pour un public qui a déjà une bonne connaissance d'une grande partie du lexique de la langue et dont l'univers culturel est le même que celui du lexicographe ; ils peuvent donc induire en erreur les francophones en devenant

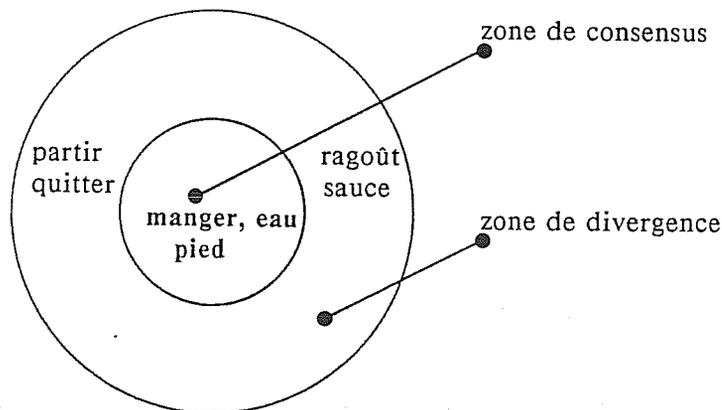
a) par des définitions inexactes, incomplètes, vieillies, ou mal formulées<sup>30</sup>. Ces défauts, plus fréquents qu'on ne le croirait de prime abord, semblent affecter tous les dictionnaires. Le Petit Larousse (1977) donne par exemple pour **couturier/ère** : "Personne qui confectionne des vêtements féminins d'après des modèles ou qui crée elle-même ses modèles". Or, sur le plan sémantique, **couturier** n'est pas l'équivalent masculin de **couturière**, comme c'est le cas pour **teinturier/teinturière**. A **mélomane**, on lit dans le Petit Robert (1980) "personne qui aime la musique avec passion", ce qui est certainement insuffisant : ce substantif s'applique-t-il en France,

comme c'est le cas au Sénégal, à un amateur passionné de musique afro-cubaine ? Pour **chipie**, le Petit Robert maintient un usage vieilli avec cette définition : "femme acariâtre et difficile à vivre" et, pour fille à marier, la définition "jeune fille que les parents cherchent à marier" est tout simplement fausse<sup>31</sup>

b) par leur désaccord quasi constant sur les registres de langue, point sur lequel nous reviendrons ci-dessous.

c) par l'extension qu'autorisent certains exemples. Ainsi, pour **actionner**, le Petit Robert indique : "fig. fam. Je vais **actionner** tout de suite le ministre (Aymé)". Dans Lexis, à l'article **nécessiter**, nous lisons : "rendre nécessaire : Il y avait des moments où éviter une querelle **nécessitait** pour lui des trésors de diplomatie. (Mallet-Joris) [synon. exiger, réclamer".] Cet exemple ne favorise-t-il pas cet emploi relevé au Sénégal dans la bouche d'un étudiant : "Le langage **nécessite** l'ouïe." ?

Dans l'impossibilité de "mettre la main" sur le français standard, le chercheur pourrait se trouver démuné. Mais en fait, le problème de la norme de référence est un faux problème et nous pensons que les différentes variétés du français à travers le monde peuvent être décrites différentiellement sans qu'il soit nécessaire de recourir à un concept de français central : il suffit de comparer ces variétés les unes aux autres. En effet, pour nous en tenir ici au seul lexique, celui-ci comporte ce que nous pourrions appeler une zone de consensus où se trouvent des lexies usitées dans la totalité du monde francophone, vraisemblablement des mots comme **manger, boire, dormir, eau, pied, papier, etc.**, et la plus grande partie du vocabulaire abstrait, en dehors de cette zone de "français commun", se situent toutes les autres lexies, sur lesquelles il n'y a pas un accord général de tous les locuteurs francophones, c'est-à-dire aussi bien **ragoût**, de France, que **sauce**, du Sénégal, **partir** et **quitter**, **sortir (du travail)** et **descendre**, etc...



Il est donc parfaitement légitime de relever, comme l'ont fait jusqu'à présent tous les chercheurs, les différences entre le lexique du français de France et le lexique du français des différents pays d'Afrique : on

contribue ainsi à la description de la zone de divergence. Mais, pour que cette description soit exhaustive, il faut comparer toutes les variétés du français entre elles, ce qui fera d'ailleurs apparaître, à l'intérieur de la zone de divergence, des zones de consensus partiel, comme le montre, par exemple, la comparaison des variétés africaines entre elles.

Cette conception du français, et de la recherche sur les français, qui ne privilégie aucune variété particulière, même pas celle qui aurait droit, historiquement, à une certaine prééminence, peut déboucher sur un "français standard" si, pour assurer l'intercompréhension généralisée, quelque "comité de la langue française" décide un jour de privilégier telle ou telle lexie de la zone de divergence par rapport aux autres lexies synonymes. Mais, pour les besoins de la recherche actuelle, elle nous semble capable de fonder la méthode scientifique la plus sûre : le français largement pratiqué en France par les couches cultivées de la population, qui nous a servi de référence, doit être vu simplement comme une variété parmi d'autres.

## 2. PARTICULARITÉ ET FAUTE

Avant de définir des critères permettant de distinguer aussi nettement que possible entre particularité et faute, il faut au préalable bien cerner l'objet de la description. Dans le cas du Sénégal, par exemple, que peut-on considérer comme du français ? Et tout d'abord, quels locuteurs peut-on considérer comme francophones ?

La communauté francophone au Sénégal est assez diversifiée puisque si le français y est parlé principalement par les Sénégalais et les Français, on constate qu'il l'est également par des minorités importantes de Sénégalais d'adoption, à savoir des créoles originaires des îles du Cap-Vert et des "Libano-syriens", sans compter les Guinéens, les Mauritaniens et les locuteurs originaires de divers autres pays d'Afrique. Nous ne disposons à l'heure actuelle, d'aucune donnée ni linguistique, ni numérique, ni sociolinguistique concernant le français de ces minorités<sup>32</sup>. Il est permis de penser toutefois que, sur le plan lexical, leurs usages sont très proches de celui des Sénégalais d'origine. En l'état actuel de notre information, il est impossible d'aller au-delà de cette approximation et le français qui est décrit dans notre enquête lexicale est celui qu'écrivent et parlent les membres des deux communautés francophones principales.

L'étude du français écrit ou parlé par les Français ne présente pas de difficulté particulière. Mais il n'en va pas de même pour la délimitation du français de la communauté sénégalaise. En effet, doit-on tenir compte de tout énoncé qui ne peut pas être attribué dans sa totalité et sans équivoque à l'une des langues africaines parlées au Sénégal ? Ceci amènerait à inclure dans la description ce que l'on appelle ici ou là "français tiraillier" ou "tiraillou" et, à la limite, tout énoncé par lequel un Sénégalais tente de

transmettre un message linguistique à un destinataire avec qui il ne peut pas communiquer dans une langue africaine ou une langue non-africaine autre que le français. Doit-on tenir compte de tous les énoncés émis par des sujets se trouvant en situation d'apprentissage, les écoliers par exemple ? Comment traiter le discours mixte ?

Ce dernier ne pose de problème que lorsque la mixité est purement lexicale ; en effet, comme nous le verrons plus loin, nous disposons de critères simples pour décider de l'appartenance d'un syntagme à telle ou telle langue<sup>33</sup>. Quant à la question de la mixité lexicale, elle se confond avec celle de la discrimination entre citation et emprunt, que nous traiterons dans les paragraphes consacrés aux emprunts.

Dans le continuum qui va de ce qui n'est plus imputable à une langue africaine à un français totalement compréhensible à un locuteur de France<sup>34</sup>, nous proposons de délimiter une zone supérieure et une zone moyenne et de tracer une limite inférieure.

Dans une intéressante communication<sup>35</sup> reprise dans le Bulletin, n° 2 de janvier 1980 de l'A.E.L.I.A., Annie LE PALEC avance qu'il y aura sans doute très peu de particularités parmi les couches sociales élevées, qui maîtrisent le mieux la langue française. Mais ce point de vue ne correspond pas à la réalité sénégalaise ; en effet, il est à noter tout d'abord que la parfaite aisance en français est loin d'être l'apanage exclusif des diplômés de l'Université et que nombreux sont les Sénégalais qui n'ont jamais séjourné en France et exercent des professions modestes mais s'expriment néanmoins dans une langue tout à fait remarquable, sans avoir bénéficié d'une scolarité prolongée. D'autre part, des particularités ont bien été relevées chez ces sujets, qui peuvent servir de groupe-témoin pour distinguer entre particularité et faute : lorsque [səkrætɛr], [dəkrɛ] ou hier nuit sont préférées par un sujet dont la grammaire peut prêter à la critique, on peut hésiter entre écart phonétique ou lexical et faute, mais lorsqu'ils sont réalisés habituellement par plusieurs professeurs de faculté, par exemple, il ne peut y avoir aucun doute.

Dans la zone moyenne, on peut situer le français du sujet apprenant typique du second cycle du secondaire (à l'exclusion des niveaux inférieurs), qui véhicule à la fois des particularités et des fautes. La discrimination peut se faire ici en ayant recours à de multiples informateurs : il y a peu de chances pour qu'une faute rencontre un consensus ; si tel était le cas, on se trouverait en présence d'une particularité.

Il reste à tracer la limite inférieure entre ce qui est du français et ce qui ne l'est plus, sans aller jusqu'à l'énoncé authentique en langue africaine. Nous rejetons le critère non décisif de l'inter-compréhension estimant que l'on a affaire à du français non seulement tant que la syntaxe propre

au français est respectée mais également tant que les modalités sont toutes présentes de manière permanente et stable. En d'autres termes, un énoncé comme **moi partir France après l'hivernage**, n'est pas considéré comme français, bien qu'il soit parfaitement compréhensible et que l'ordre des mots du français soit respecté.

Il reste un résidu de mots et expressions comme **gagner petit "avoir un enfant"**, **réputation "bromure de potassium"**, qui ne sont pas imputables aux langues africaines et qui ne sont pas non plus usités chez les locuteurs dont le français répond positivement au critère grammatical, sinon dans une intention de dérision. Nous estimons qu'il s'agit là non pas de mots français mais d'éléments d'un sabir utilisé comme pis-aller par certains locuteurs dans un nombre limité de situations, qui ne sert pas de support à la pensée et qui ne permet pas une communication universelle, c'est-à-dire susceptible de contenir la totalité de l'expérience humaine.

A l'intérieur du français ainsi circonscrit, nous avons noté que des fautes se mêlent néanmoins aux particularités. Nous n'évoquerons que très rapidement le cas des fautes sémantiques. Il est clair qu'une "faute" sémantique que tout le monde commet cesse d'être une faute. On pensera, pour le français de France, à **se baser sur**, **réaliser**, et à certains emplois de **contrôler**. Le critère de la fréquence est donc celui que nous retenons.<sup>36</sup>

Ce même critère s'applique dans le cas de lexies qui peuvent être enregistrées par certains dictionnaires. Ainsi, Jacques CELLARD<sup>37</sup> considère qu'**enceinter** ne saurait être considéré comme une particularité d'Afrique puisqu'il figure dans le T.L.F. Mais le chroniqueur, après avoir rédigé son article, oserait-il annoncer à ses amis "je suis heureux, je vais être grand-père. Mon fils a enceinté ma bru" ? Et quel Français oserait le faire ? Ne voyons donc ici qu'un exemple des méfaits du recours aux dictionnaires.

Par ailleurs, pour des créations qui sont également usitées en France et au Sénégal, comme **suivi**,<sup>38</sup> **friqué**<sup>39</sup>, **footballistique**<sup>40</sup>, c'est encore le paramètre de la fréquence qui peut nous guider. Dans le cas d'une fréquence comparable dans les deux zones, il ne faut pas négliger l'hypothèse d'une création simultanée manifestant, comme nous l'avons déjà suggéré ailleurs, un phénomène de convergence.

Sur les plans phonique et phonéico-sémantique, la distinction entre faute et particularité se révèle plus délicate à établir. Comment distinguer le cas de la réalisation fautive [ɛstititœr] pour **instituteur**, que nous avons rejetée, de celui de [pilyle] pour **pulluler**, que nous avons retenu dans notre inventaire ? Dans le premier exemple, la réalisation fautive avec [i], renforcée d'ailleurs par le fait qu'elle correspond en wolof, en poular et en sérère à l'emprunt au français, peut être relevée occasionnellement même chez des locuteurs ayant une bonne maîtrise du français, par influence des

langues locales, où /i/, qui ne s'oppose pas à un phonème /y/, connaît de grandes latitudes de réalisation ; il peut tout aussi bien arriver que l'on enregistre la réalisation [ĩ stytytœ r] et, par haplogogie [ĩ stytytœ r], mais les graphies \**insttituteur* et \**instututeur* seraient très vraisemblablement rejetées par la majorité des locuteurs sachant lire. Dans le cas de *piluler*, au contraire, la faute ou l'incertitude sur les voyelles *i* et *y* est fixée par l'attraction de *pilule*, comme l'attestent les graphies avec un seul *l*. Il s'agit donc là d'une particularité phonético-sémantique qui relève bien de notre enquête.

L'examen de ces deux exemples<sup>41</sup> montre, croyons-nous, que, lorsque des particularités phoniques sont fluctuantes et s'expliquent entièrement par le substrat, sans qu'on puisse identifier de facteur de fixation, elles ne doivent pas être retenues ; elles peuvent être décrites à l'aide de règles générales du niveau phonético-phonologique et par conséquent ne relèvent pas du lexique, qui est le domaine du particulier. Par contre, nous pouvons retenir comme écarts des particularités phoniques

a) qui ne s'expliquent pas entièrement par les substrats et ne peuvent pas être couvertes par des règles générales phonético-phonologiques : [trāsizjɔ̃], fréquemment relevé chez des locuteurs de la zone supérieure, doit sûrement plus à *circoncision*, *décision*, etc. ou même à *transcendance*, *transférer*, etc. qu'au wolof ou au poular et peut-être encore à l'influence néfaste de la règle (fausse) enseignée dans les écoles, selon laquelle *s* se prononce [s] après consonne.

b) qui présentent une certaine stabilité et s'expliquent par un facteur de fixation identifiable, comme dans le cas de *pil(l)uler*<sup>42</sup> ou encore de *syndicat*<sup>43</sup>.

### 3. LES ÉLÉMENTS PERTINENTS POUR LES PARTICULARITÉS DE SENS

Dans le titre des ouvrages consacrés au français d'Afrique qui nous intéressent ici revient souvent l'expression "particularités lexicales"<sup>44</sup>. C'est le cas en particulier de l'inventaire patronné par l'A.U.P.E.L.F.<sup>45</sup>. Remarquons au passage que les particularités inventoriées concernent en réalité tout ce qui figure habituellement dans les dictionnaires : graphie, prononciation, catégorisation grammaticale, genre, formation du pluriel, sens, construction, locutions. Il serait donc plus exact de parler de "particularités lexicographiques".

Pour chacun de ces éléments de l'article du dictionnaire, le chercheur doit résoudre des difficultés particulières, qu'il s'agisse de la multiplicité des graphies ou de la limite exacte entre ce qui appartient à la grammaire et ce qui doit entrer dans le dictionnaire. Cependant, c'est sans doute la définition qui pose les problèmes les plus délicats. Par exemple, faut-il s'en tenir, pour les vocables qui figurent déjà dans les dictionnaires d'usage courant, à une définition purement différentielle, ou doit-on donner une

définition complète ? Il semble bien que l'une des principales questions qui divisent les chercheurs soit celle de la profondeur du rapport entre les mots et les choses. Certes, le signifié des unités lexicales, comme celui de toutes les unités significatives, ressort des rapports entre les signifiés de toutes les unités lexicales de la langue. Mais en fait, ce n'est pas le rôle du dictionnaire de présenter l'analyse des signifiés, car il doit surtout permettre à l'utilisateur de nommer ou de reconnaître les objets à l'aide de la définition fournie : les définitions des mots désignant des objets ne diffèrent donc pas de la définition des objets eux-mêmes<sup>46</sup>. Certaines différences entre les variétés du français tiennent ainsi à des différences entre les choses, ces différences pouvant porter sur la forme, la composition, la fonction des objets, ou sur toute autre caractéristique perceptible par les sens.

La question est donc de savoir où se place la limite entre les classes d'objets (qui se confond avec la limite entre les désignations), c'est-à-dire ce qu'il faut changer dans les objets d'une certaine classe pour qu'ils relèvent d'une autre désignation.

Ainsi, le Petit Robert (1978) donne pour *marinière* la définition suivante : "blouse sans ouverture sur le devant et qui descend un peu plus bas que la taille sans la serrer", le sens de *blouse* à retenir ici étant celui de "chemisier de femme, large du bas, porté vague ou serré dans une ceinture". Mais, en réalité, pour un locuteur français, la définition est incomplète, car la *marinière* est un vêtement qui peut être sans manches, mais qui couvre les épaules et dont le décolleté est discret. Or, au Sénégal, *marinière* désigne aussi un vêtement profondément décolleté et retenu par de simples épauettes ; pour un locuteur français, il s'agit d'une classe d'objets différents de ce qu'il appelle *marinière*, et par conséquent ce mot appartient à la zone de divergence du lexique français. Notons que la fonction de ces deux types de vêtements est la même : couvrir tout ou partie du haut du corps féminin et que c'est la différence de forme qui est déterminante.

De même, au Sénégal, *nougat* désigne une confiserie brune et dure faite de cacahuètes et de sucre caramélisé, qu'un locuteur français qui connaît bien le *nougat* de Montélimar, par exemple, n'identifie pas spontanément comme du *nougat* ; il pourrait, si celui-ci lui était connu, employer le terme de *nougatine*, qui s'applique, en France, à une confiserie d'aspect semblable, quoique faite d'amandes, ou de noix, ou de noisettes, et non d'arachides, mais en fait, il s'agit pour lui d'un objet différent de ce qu'il a l'habitude d'appeler *nougat*, et ce mot doit donc être exclu de la zone de consensus. L'aspect et la composition de l'objet jouent ici un rôle déterminant, la fonction de friandise restant la même.

Ces deux exemples montrent bien, semble-t-il, que l'on ne saurait privilégier la fonction par rapport à la forme, comme le propose s. FAIK<sup>47</sup>. Sans souscrire entièrement à l'affirmation de NIDA selon laquelle, dans la classification des objets, on découvre généralement que les traits formels ont priorité sur les traits fonctionnels<sup>48</sup>, nous pensons qu'un mot ne peut être inclus dans la zone de consensus que si tous les locuteurs sont d'accord pour appliquer cette désignation à ce que tous conçoivent comme un même objet.

#### 4. LES REGISTRES

Dans la description du français d'Afrique, le problème des registres se présente sous deux aspects : d'une part celui d'une opération interne au français d'Afrique lui-même et qui consiste à déterminer le registre des créations, d'autre part, une opération qui met en jeu à la fois le français de France et le français d'Afrique et qui consiste à identifier des différences de registre entre ces deux variétés.

On parle souvent, à propos des français d'Afrique, de "confusion des registres"<sup>49</sup> ce qui donne à entendre qu'il n'y a pas, en fait, de distinction de registres dans ces variétés. Il y a certes des locuteurs, en particulier ceux qui n'ont pas terminé leur apprentissage, qui ne possèdent pas une gamme de registres, mais, tout au moins au Sénégal, notre enquête nous a permis de rencontrer nombre de locuteurs qui, dans leur propre usage, estiment pouvoir distinguer un mot familier d'un mot réservé au style soutenu, par exemple. Il est donc faux de parler d'une confusion des registres généralisée, mais on a dans certains cas, pour certains mots communs, des différences de registre avec d'autres variétés du français. Et c'est peut-être plutôt à propos du français parlé actuellement en France que l'on pourrait invoquer la notion de confusion, ou de neutralisation des oppositions de registre pour des unités comme *bouffe*, *prof*, *être au parfum* ou *ras le bol*, etc., sous l'effet de facteurs divers : interpénétration des classes sociales, idéologie soixante-huitarde, libéralisation des mœurs, modes, snobisme, utilisation de la langue parlée ou populaire dans des oeuvres littéraires ; vogue des ouvrages biographiques ou romanesques rédigés à partir d'enregistrements sonores<sup>50</sup>, de confidences<sup>51</sup>, etc.

La notion de registre est fondée sur la conscience qu'ont certains locuteurs (et en particulier les lexicographes !) que certains mots jurent ensemble, ou que certains mots sont incongrus dans certaines situations. C'est ce que le locuteur signale lorsqu'il s'excuse d'employer tel mot ou telle expression ("si je puis me permettre", "passez-moi l'expression"), et ce que l'auditeur comprend lorsqu'il a le sentiment d'une discordance voulue par l'émetteur, pour donner, par exemple, plus de force à tel ou tel élément du discours. Ces effets, dont nous avons tous fait l'expérience, prouvent bien qu'il y a, au moins entre certains locuteurs, un accord sur les oppositions

de registre, qui correspond à une norme sociale plutôt que lexicale. Mais cette norme sociale est très difficile à déterminer et les dictionnaires en fournissent un bon exemple, car ils sont rarement en concordance, comme le signalait déjà Pierre GILBERT en 1969<sup>52</sup>.

Plus de dix ans plus tard, la situation n'a guère changé. Ainsi **tripa-touiller** est-il vulgaire pour le Petit Robert, mais familier pour Lexis, le G.L.L.F. et le D.F.C. ; **chochette** est populaire pour Lexis et le D.F.C., mais familier et péjoratif pour le Petit Robert ; **se démerder** n'a pas de marque de registre dans Lexis, mais est considéré comme vulgaire par le Petit Robert et populaire par le D.F.C. ; **bayer sur quelqu'un**, c'est-à-dire le calomnier, est littéraire pour le Petit Robert, figuré et familier pour le G.L.L.F., sans marque dans Lexis et le D.F.C. ; enfin **chiasse**, non répertorié dans le Petit Larousse, est populaire pour le D.F.C., mais vulgaire pour le Petit Robert ! Ce désaccord des dictionnaires en matière de registres reflète en réalité le désaccord des usagers eux-mêmes, et d'ailleurs s'entend-on sur la définition des marques "populaire", "vulgaire" ("trivial"), "familier", "littéraire", "argotique", auxquelles il faut maintenant ajouter "non-conventionnel"<sup>53</sup>.

En l'absence d'un consensus général, reconnaissons que le chercheur, comme le lexicographe, tend à juger des registres du point de vue de la langue neutre, incolore, bienséante, aseptisée qui est bien souvent la sienne, pour ce qui est du français de France, et ne peut que s'en remettre au sentiment des locuteurs pour ce qui est du français d'Afrique, et par conséquent admettre que ceux-ci puissent être en désaccord. Malgré les difficultés, au Sénégal, des certitudes peuvent être dégagées, par exemple pour **démerder**<sup>54</sup> et **boniches**, qui sont neutres alors qu'ils sont familiers en France, ou pour l'appartenance à tel ou tel registre ou à l'argot de certaines créations ou emprunts comme **tapalé**, familier "tapeur, pique-assiette", être **ballon**, populaire "être enceinte", **bien bon**, familier "d'abondance", **carrelé**, soutenu "à carreaux".

En ce qui concerne l'argot, il serait inexact de l'assimiler à un registre, car il s'agit plus exactement d'un jargon, dans lequel les seuls faits remarquables sont des faits lexicaux, la syntaxe et les modalités étant identiques à celles de tel ou tel registre.

Au Sénégal, nous avons pu obtenir des données essentiellement sur deux sortes d'argots : l'argot scolaire et étudiantin d'une part, l'argot des truands d'autre part. Le premier ne nous a posé aucun problème particulier. Pour le second, il nous a été impossible, pour des raisons évidentes, de procéder à l'observation directe de la langue parlée et nos sources ont été essentiellement des textes écrits en français neutre ou familier (articles de journaux, bandes dessinées, etc.) ainsi que des dialogues de films. Beaucoup de vocables ainsi relevés : **crayiss** "fou", **gainz** "vin rouge", **gayine**

"mec", etc., sont des emprunts à l'anglais, ce qui s'explique aisément si l'on sait que le "milieu" sénégalais est largement pénétré par des Africains anglophones. D'ailleurs, le chroniqueur cinématographique du quotidien sénégalais *Le Soleil* écrivait le 13 février 1975, à propos du film *Backs* de Momar Thiam, qui a été l'une de nos sources : "Et nul ne songera à contester la véracité du propos et l'authenticité du langage (...), jargon réel du "maquis"<sup>55</sup> relevant d'une sorte de "frangloff".<sup>56</sup> Or, si nous avons relevé ces vocables argotiques dans des énoncés par ailleurs authentiquement français, nous avons également acquis la certitude qu'ils sont aussi, et peut-être plus souvent encore, employés dans des énoncés par ailleurs authentiquement wolof et peut-être même dans d'autres langues africaines. Nous aurions donc affaire ici à un jargon extrêmement particulier, que nous pourrions qualifier de "translinguistique" et qui mérite certainement une étude spéciale.

## 5. LES EMPRUNTS AUX LANGUES AFRICAINES

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction à *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*<sup>57</sup>, ces emprunts posent un problème difficile et important, difficile parce que la frontière entre la citation et l'emprunt est malaisée à tracer, et important parce que, selon les critères adoptés, la masse lexicale à intégrer dans un futur dictionnaire du français d'Afrique peut varier dans des proportions considérables. Mais il faut tout d'abord éviter de confondre un dictionnaire ou un lexique des particularités du français d'Afrique avec un glossaire des mots des langues africaines qu'il est indispensable de connaître pour lire avec profit tous les écrits des Africains ou tous les textes qui concernent l'Afrique. Il nous semble que les auteurs du *Lexique du français du Sénégal*<sup>58</sup> ne se sont pas entièrement gardés de cette erreur lorsqu'ils ont admis dans leur nomenclature des unités comme **cani-toubab** "poivron", **gop** "sorte de houe", **mbar** "abri sommaire", **mbotaye** "association", et surtout **ndakarou** "Dakar"<sup>59</sup> et **ndar** "Saint-Louis"<sup>60</sup>, dont la présence est véritablement stupéfiante.

Il ne faut pas perdre de vue que, lorsqu'un locuteur wolophone s'adresse en français à un autre wolophone, il peut puiser à volonté dans le stock des unités lexicales de la langue africaine qui leur est commune sans mettre en péril l'intercompréhension. Il s'ensuit que la fréquence dans les énoncés français d'un mot issu d'une langue africaine ne constitue pas un critère suffisant pour trancher entre emprunt et citation, mais tout au plus un indice susceptible d'amener le chercheur à en étudier les raisons d'être.

Un cas particulièrement significatif est celui des unités à fonction phatique. Les auteurs du *Lexique* susmentionné ont retenu, par exemple, deux emprunts au wolof, **mane**, qu'ils ne traduisent pas, mais qui équivaut à "tiens", "dis donc", et **salamalekum**, qui est une salutation. Nous estimons que ces entrées sont abusives. En effet, ces mots appartiennent à un

domaine marginal qui se situe sur les franges du linguistique et qui est en grande partie régi par des automatismes profonds ou des tics acquis dans la langue maternelle et dont il est très difficile de se débarrasser. On pourrait objecter que l'on peut relever ces expressions dans la bouche de locuteurs non-wolophones, mais nous avons constaté qu'il s'agit alors non pas d'un emprunt linguistique mais d'une imitation délibérée de ces tics ou automatismes, pour se mettre de plain-pied avec le locuteur, faire "intégré", pour ainsi dire, ou tout simplement dans une intention plaisante.

Il en va de même pour les interjections que les auteurs du même *Lexique* ont jugé bon de faire figurer dans leur nomenclature (sans retenir toutes celles qui sont utilisées : [oxo:], par exemple, manque). Les interjections peuvent être, et sont la plupart du temps, l'expression spontanée de vives réactions que l'émetteur n'a pas la présence d'esprit de verbaliser, ou peuvent manifester un refus de verbaliser une réaction, pour éviter de se compromettre, se donner le temps de la réflexion, ou faute de pouvoir analyser avec précision son propre état d'âme. Si elles appartiennent bien à la langue, ce qui n'est pas certain, elles font elles aussi partie d'un domaine marginal, plus faiblement lexicalisé que d'autres, qui possède certaines caractéristiques phoniques propres, où ne règne pas exclusivement le discontinu<sup>61</sup>, où le locuteur a la plus grande liberté pour motiver ses productions et où il se passe généralement de syntaxe et de modalités. Plutôt que d'une partie du système linguistique, peut-être s'agit-il d'un autre système de communication sociale, vocal, relativement codifié, mais qui ne relève pas vraiment de la double articulation<sup>62</sup>.

Tout ceci pourrait suffire à justifier l'exclusion des interjections empruntées d'un inventaire du français d'Afrique. Mais il faut encore ajouter que le locuteur qui est en train de s'exprimer dans une langue seconde, sous l'effet d'une vive émotion, recourt spontanément aux interjections en usage dans la communauté qui parle sa langue première : on constate par exemple qu'un Français qui tient une conversation en anglais, si soudain il se coupe le doigt, laisse échapper *zut !* ou *merde !* plutôt que *heavens !* ou *gosh !* Il s'agit bien d'intrusions involontaires d'un autre système dans le discours et non pas d'emprunts.

Le critère de l'intégration phonétique et phonologique, qui est parfois évoqué pour les emprunts, est souvent inopérant et peut même entrer en contradiction avec le critère important de l'intégration morphologique ; en effet, pour le locuteur qui emprunte à sa propre langue, les mots empruntés ne présentent aucune difficulté phonétique ni phonologique. Par conséquent, on pourra assister non pas à l'adaptation phonétique du vocable emprunté, mais à l'emprunt d'un phonème ou d'une articulation, comme c'est le cas au Sénégal pour *khessal*<sup>63</sup> réalisé [xesal] au Sénégal. On notera cependant que, en ce qui concerne la longueur vocalique, l'adaptation au système du français est généralement réalisée et que les voyelles longues

sont la plupart du temps réalisées brèves. Ce phénomène est dû, pour une part, au fait que, dans l'énoncé, les voyelles phonologiquement longues du wolof sont réalisées demi-longues et que, d'autre part, dans le cas précis de [xe:sal], il n'existe pas de paire minimale opposant une voyelle brève à la voyelle longue, l'ambiguïté étant de toute façon levée par le contexte si une telle paire existait. La réalisation vocalique brève dans un mot emprunté qui comporte dans la langue d'origine une voyelle longue n'affecte en aucun cas l'intercompréhension entre le Français par exemple et un Sénégalais. **khessal**, malgré la contrainte exercée par l'emprunt du phonème /x/ répond positivement au critère de l'intégration morphologique puisque les dérivés se **khessaliser**, **khessalisant**, **khessalisé** ont été relevés et sont assez largement répandus.

Dans le cas des ethnonymes, l'équipe du projet IFA a décidé de ne pas les inclure dans le corps de son inventaire, mais d'en dresser la liste à part, leur donnant ainsi un caractère de marginalité. Nous voudrions cependant attirer l'attention sur un cas que nous avons observé au Sénégal, et qui n'est vraisemblablement pas unique, celui dans lequel le nom français d'une ethnie est distinct de celui que se donnent les membres de cette ethnie dans leur langue, sans avoir été emprunté à une langue voisine. Ainsi, on appelle en français (et aussi en portugais) **Balantes** les membres d'une ethnie de Casamance qui se dénomment eux-mêmes **bəja:**, par adaptation du mot de leur langue qui signifie "des hommes". On peut facilement imaginer quelle méprise a pu être à l'origine de cette création, mais l'on doit reconnaître que, en tout état de cause, **Balante**, comme nom d'ethnie, ne saurait être qu'un mot français (ou portugais). Il est peut-être dommage que l'Inventaire IFA se prive de mettre en lumière un fait semblable.

Cet exemple invite à quelques remarques sur un dernier problème qui concerne les emprunts aux langues africaines, celui des étymons, surtout afin d'en illustrer la complexité.

Au Sénégal, le substantif **sanglée**<sup>64</sup> est ressenti par les locuteurs comme un mot bien français, car il n'a de ressemblance avec aucun des mots qui désignent cette préparation culinaire dans les langues sénégalaises, comme le soulignent PRUNEAU DE POMMEGORGE<sup>65</sup> et l'abbé BOILAT<sup>66</sup>, par exemple. MAUNY<sup>67</sup> propose comme étymon le wolof **sankal**, en réalité **sangal**, qui désigne la matière première de cette bouillie. On ne s'explique la voyelle finale du mot français que si l'on sait qu'en poular le résidu du tamisage du mil pilé, qui consiste en grossiers fragments de grains de mil et qui sert à préparer la sanglée, s'appelle **ceŋ ele**. On a donc ici une double origine : emprunt au poular avec réminiscence du mot wolof, le complexe obtenu prenant un sens distinct de celui de ses deux étymons.

Un cas tout différent est celui de **radiglace** retenu dans la nomenclature du *Lexique* de BLONDE, DUMONT, GONTIER et donné comme venant du wolof. Il se peut certes que ce vocable soit commun au wolof et au français du Sénégal, bien qu'il soit imprudent d'imputer sa création au wolof, puisqu'il s'agit à l'origine d'un nom de marque forgé dans les années 50 par un commerçant libanais du nom de RAD<sup>68</sup> pour désigner un de ses produits et le distinguer d'une marchandise concurrente, l'O.K. Icecream. Le second terme étant un mot français, il ne fait guère de doute que c'est en français que le plurilingue qu'était très certainement Monsieur RAD a créé le vocable.

Le même *Lexique* n'a pas retenu **gnac** "Togolais, Béninois originaire d'un pays du golfe de Guinée ; Africain non sénégalais de race noire"<sup>69</sup>. Le terme est usuel, il appartient au registre familier et est affecté d'une connotation péjorative. En wolof, on relève un verbe **ñak** "enclore d'une haie" et un verbe **ñakk** "manquer de". Après avoir mené une enquête approfondie, nous avons acquis la certitude que le mot remontait à une trentaine d'années et qu'il avait désigné initialement, au Sénégal, le "broussard", c'est-à-dire le péquenot. De nombreux soldats sénégalais, ayant servi en Indochine dans le cadre de l'armée française, nous avons songé à rapprocher **gnac** de **niacouais**. Le terme figure dans les trois dictionnaires suivants : celui des argots de G. ESNAULT (1965) avec la graphie **niacoué**, celui du français argotique et populaire de F. CARADEC (1977) et enfin celui du français non conventionnel de J. CELLARD et A. REY (1980) avec la graphie **niakoué**. ESNAULT donne le sens d'"homme de rien", accompagné du commentaire : "populaire Paris 1937" et signale qu'étymologiquement, il signifie "annamite", de **nguoc-nhaqué** (homme de village) avec ellipse de **nguoc** : "paysan", d'où le sens d'"Annamite" en général, relevé chez les militaires de l'infanterie "coloniale". CARADEC, pour sa part, assigne à **niacouais**, le sens d'"indochinois", mais fournit également **niakoué** avec, pour équivalent, Vietnamien et, par extension, asiatique. Les auteurs donnent pour étymon le vietnamien **Niah-Koué** "paysan" et ajoutent : "comme sidi et bougnoul le mot et sa connotation raciste remontent à la période coloniale de 1880 à 1900".

Nos investigations auprès de militaires français et sénégalais ayant séjourné en Indochine nous ont permis d'établir que **niacouais** était le terme usuel, **niac** étant, soit inconnu, soit considéré comme rare.

Par conséquent, il est licite d'envisager que le mot **niacouais** et peut-être **niac**, ont été introduits par les militaires sénégalais démobilisés dans leur pays, où ils ont reçu l'appui du verbe wolof **ñakk**, les "barbares" étant vus comme des hommes qui sont privés de ce qui paraît essentiel au parangon des hommes, le Sénégalais.

Ces quelques exemples veulent montrer la complexité de la recherche et des solutions, et la nécessité de procéder avec rigueur et prudence, en envisageant toutes les hypothèses possibles, en faisant intervenir tous les facteurs historiques, géographiques, sociologiques, sémantiques, etc., qui peuvent être pertinents, et en n'acceptant qu'avec la plus grande circonspection les propositions des prédécesseurs, si éminents qu'ils soient.

L'examen des cinq points que nous avons traités ici n'épuise pas les problèmes que pose l'étude du français d'Afrique et ce n'était d'ailleurs pas notre propos. Nous pensons cependant avoir fait oeuvre utile en dénonçant le mythe de la norme de référence et en particulier le mythe du dictionnaire, pour proposer une vision véritablement synchronique d'une langue aussi diversifiée que le français, en faisant part aux autres chercheurs de notre expérience concernant la délimitation de l'objet des recherches et la sélection des particularités, et en montrant par de multiples exemples et une critique constructive des travaux publiés jusqu'ici, y compris les nôtres, ce que nous suggère l'étude des particularités de sens, des registres et argots, et des emprunts.

Conscients des imperfections de nos propres travaux et de l'approfondissement qu'ils appellent, nous espérons que ces quelques réflexions aideront à faire avancer la recherche commune.

Geneviève N'DIAYE CORRÉARD  
Université de Dakar  
Jean SCHMIDT  
Université d'Avignon

## BIBLIOGRAPHIE

*Actes de la Deuxième Table ronde des Centres de Linguistique appliquée d'Afrique francophone.* Lomé 13-15, 1975, *Réalités africaines et langue française*, n° spécial, 59 p. (Actes 1975).

*Actes de la Troisième Table ronde des Centres et Instituts de Linguistique appliquée d'Afrique francophone.* Kinshasa 10-12 décembre 1976, Centre International de Sémiologie ; Université nationale du Zaïre, juillet 1977, 79 p. (Actes 1977).

*Actes de la Quatrième Table ronde des Centres de Linguistique appliquée de l'Afrique francophone.* Dakar 14-17 mars 1979, *Réalités africaines et Langue française*, n° spécial, mars 1980, 143 p. (Actes 1979).

BAL (W.), 1973, "Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale." Communication à la Ve Biennale de la Langue française. Dakar 1-8 décembre 1973, ronéoté ; reproduit avec quelques modifications in *Le Français hors de France* (Dakar, 1973), pp. 340-349.

BERTRAND (Y.), 1980, "Que faire des interjections ?" *Linguistica Palatina* 29, 1980, pp. 1-44.

BLONDE (J.), 1975, "Pour une description du français d'Afrique", *Réalités africaines et Langue française*, 1, mai 1975, pp. 8-18.  
1977, "Français d'Afrique, Norme et Enseignement du Français", *Réalités africaines et Langue française*, 5, février 1977, pp. 9-33.  
1979, "Le français d'Afrique et l'enseignement", *Réalités africaines et Langue française*, 10, mai 1979, p. 65-118.

BLONDE (J.), DUMONT (P.), GONTIER (D.), 1979 a, *Particularités lexicales du français du Sénégal*, C.L.A.D., Dakar, mars 1979, 270 p., ronéoté.  
1979 b, *Lexique du français du Sénégal*, N.E.A. - Edicef, 155 p.

BOILAT (Abbé P. d.), 1853, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, 496 p.

CALVET (L.-J.), 1978, "Le français d'Afrique et l'enseignement du français en Afrique", *Le Français dans le Monde*, 138, juillet 1978, pp. 29-32 et 41-42.  
1980, "Linguistique et ethnocentrisme", *Recherche, Pédagogie et Culture*, 46, mars-avril 1980, pp. 22-24.

- CANU (A.), 1974, "Evolution et substrats dans le français d'Afrique", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VII-1, pp. 101-112.
- CANU (G.), 1979, "Le français, langue seconde en Afrique noire", *Le Français moderne*, 3, juillet 1979, pp. 197-207.
- CELLARD (J.), 1980, "Français du ou français au ?", *Le Monde-Dimanche*, 13 janvier 1980, p. XVIII.
- CARADEC (F.), 1977, *Dictionnaire du français argotique et populaire*, Paris, Larousse, 250 p.
- C.L.A.D., 1977, *Particularités lexicales du français du Sénégal*, tirage partiel, Lettres A-H, Dakar, juillet 1977, 102 p. ronéoté.
- C.L.A.D., Section de Français, s.d., *Première approche lexicale du Français au Sénégal*, Le Français au Sénégal, Enquêtes et Recherches 2, 157 p.
- DUMONT (P.), 1979 a, "La situation du français au Sénégal", in VALDMAN, 1979, p. 363-376.  
 1979 b, "Les critères de sélection dans l'inventaire du français d'Afrique", *Réalités africaines et Langue française*, 9, janvier 1979, pp. 12-19.
- DUPONCHEL (L.), 1973, "Vers un dictionnaire du français d'Afrique noire", *CELTA, Groupe de recherches sur les africanismes, Bulletin de liaison*, 5, septembre 1973, pp. 7-21.  
 1974, "Le français d'Afrique noire, mythe ou réalité ? Problèmes de délimitation et de description", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VII-1, pp. 133-158.  
 1975 a, *Dictionnaire du français de Côte d'Ivoire*, Université d'Abidjan, ILA n° II, 295 p.  
 1975 b, "le dictionnaire du français de Côte d'Ivoire. Constitution et analyse du corpus", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VIII-1, pp. 35-53.  
 1979, "Le français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo", in VALDMAN, 1979, pp. 385-418.
- Equipe du Projet IFA, 1980, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (A-B)*, AUPELF ACCT, 130 p.
- ESNAULT (G.), 1965, *Dictionnaire historique des argots français*, Paris, Larousse, 641 p.

- FAÏK (S.), 1978, "Un inventaire des particularités du français d'Afrique : pourquoi et comment ?", *Recherche, Pédagogie et Culture*, 35-36, mai-août 1978, vol. VI, pp. 49-53.  
 1979 a., *Particularités lexicales du français au Zaïre. Choix de matériaux pour un inventaire, Fasc. 1, A-B*, Université de Niamey, Ecole de Pédagogie, Sciences humaines, INDRAP, 76 p.  
 1979 b., "Recherches sur les africanismes : problèmes et méthodes", *Le Français hors de France* (Dakar 1973), pp. 257-266.
- GALISSON (R.), 1978, *Recherches de Lexicologie descriptive : la banalisation lexicale*, Paris, Nathan, 432 p.
- GILBERT (P.), 1969, "Différenciations lexicales", *Le Français dans le Monde*, 69, décembre 1969.  
 1980, *Dictionnaire des Mots Contemporains*, les Usuels du Robert, Paris (D.M.C.).
- GONTIER (D.), 1977, "Le français du Sénégal : état des travaux", *Réalités africaines et Langue française*, 6, juillet 1977, pp. 66-77.  
 1979 a., *Contribution à une typologie des particularités lexicales du français au Sénégal*, Mémoire de Maîtrise, dir. Pr. Charles MULLER, Strasbourg 1979, 162 p., ronéoté.  
 1979 b., "Les emprunts dans le français du Sénégal", *Réalités africaines et Langue française*, 10, mai 1979, pp. 47-64.
- Grand Larousse de la Langue française*, 7 vol., Paris, 1971-78.
- KOBES, Mgr., 1923, *Dictionnaire volof-français*, Nouvelle édition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. ABIVEN, Mission catholique, Dakar 1923, 383 p.
- LAFAGE (S.), 1975, *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey*, Abidjan, ILA, Publication n° 52, 222 p.  
 1976, "Le dictionnaire des particularités du français au Togo et du Dahomey", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, IX-1, pp. 131-143.  
 1979, "Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines/français de Côte d'Ivoire", *Le Français moderne*, 3, juillet 1979, pp. 208-217.
- Langue française*. "La norme", n° 16, décembre 1972, 132 p.
- Le Français hors de France* (Dakar 1973). Fédération du français universel, N.E.A., Dakar-Abidjan, août 1975, 373 p.
- Le Français moderne*. Revue de Linguistique française, 3 juillet 1979.

- LE PALEC (A.), 1979, "A propos de quelques problèmes de méthodologie pour l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire". Communication à la IV<sup>e</sup> Table ronde des Centres de Linguistique appliquée d'Afrique noire francophone, Dakar 14-17 mars, 5 p. ronéoté : et *Bulletin de l'AELIA*, 2, janvier 1980, pp. 34-39.
- MANESSY (G.), 1978, "Le français d'Afrique Noire, Français créole ou créole français", *Langue française*, 37, février 1978, "Les parlers créoles", dir. CHAUDENSON.  
1979, "Le français en Afrique noire", in VALDMAN, 1979, pp. 333-362.
- MAUNY (R.), 1952, *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, IFAN, Catalogues, Dakar, 69 p.
- N'DIAYE CORRÉARD (G.), SCHMIDT (J.), 1979, *Le Français au Sénégal. Enquête lexicale*. Documents Linguistiques n° 24-25-26, Département de Linguistique Générale et de Langues Négro-africaines, Université de Dakar, 862 p.
- NIDA (Eugene A.), 1975, *Componential analysis of meaning*, Mouton, La Haye, 272 p.
- PRUNEAU DE POMMEGORGE, 1789, *Description de la Nigritie*, Amsterdam, 284 p.
- QUEFFELEC (A.), 1978, *Dictionnaire des particularités du français du Niger*, CLAD, n° 72, Dakar, 396 p.
- RACELLE-LATIN (D.), 1976, "Examen d'un projet de fiche de synthèse dans la perspective d'un traitement informatisé des données", in *Actes 1977*, pp. 52-58.  
1979, "Un inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire : état de la question", *Le Français moderne* 3, juillet 1979, pp. 232-240.  
1980, Introduction à Equipe du projet IFA, 1980, pp. 15-64.
- REY (A.), CELLARD (J.), 1980, *Dictionnaire du français non conventionnel*, Hachette, 893 p.
- REY-DEBOVE (J.), 1971, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, La Haye-Paris, 329 p.
- SCHMIDT (J.), 1974, "Les sénégalismes", *CELTA, Groupe de Recherches sur les africanismes, Bulletin d'information*, 8, mars 1974, pp. 3-24.

1975, "Les Sénégalismes", *Le Français hors de France* (Dakar, 1973), pp. 237-247.

1977, "Remarques sur la norme du français et sur quelques définitions des dictionnaires", *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines* 7, Université de Dakar, pp. 271-279.

1978-1979-1980-1981, "Vocabulaire de l'automobile", *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines*, 8, 9, 10, Université de Dakar, 170 p.

VALDMAN (A.), 1979, *Le Français hors de France*, avec la collaboration de CHAUDENSON (R.) et MANESSY (G.), Champion, Paris, 688 p.

## NOTES

1. Cet article est une version remaniée d'une communication présentée à la Ve Table ronde des Centres et Instituts de Linguistique appliquée d'Afrique francophone (Yaoundé, avril 1981).
2. FAIK, 1979 a.
3. C.L.A.D., Section de français, s.d. ; N'DIAYE CORRÉARD, SCHMIDT, 1979.
4. DUPONCHEL, 1979 a : LAFAGE, 1975 ; QUEFFELEC, 1978.
5. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 a et b.
6. Equipe du projet IFA, 1983.
7. Equipe du projet IFA, 1980.
8. BAL Willy, 1973, version ronéotée.
9. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979, p. 8.
10. GONTIER, 1979 a, pp. 8-11 ; BLONDE, 1979, p. 78.
11. BLONDE, 1979, p. 78.
12. BLONDE, 1977, p. 24.
13. BLONDE, 1977, p. 24 ; BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979, p. 8.
14. Equipe du projet IFA, 1980, p. 48.
15. DUPONCHEL, 1974, p. 133 ; LAFAGE, 1976, p. 133.
16. DUPONCHEL, 1975 a, p. XVI ; QUEFFELEC, 1978, p. III ; Equipe du projet IFA 1980, p. 48.
17. DUPONCHEL, 1974, p. 133 : "norme assez floue" ; Equipe du projet IFA, 1980, p. 48 : "norme, de caractère empirique et flou".
18. GONTIER, 1979 a, p. 16.
19. BLONDE, 1979, p. 78 (note).

20. DUPONCHEL, 1974, p. 155.

21. Actes 1977, p. 56.

22. N'DIAYE CORRÉARD, SCHMIDT, 1979, n° 24, p. III.

23. LE PALEC, 1979, p. 2. Ni l'un ni l'autre des auteurs de la présente communication n'est parisien !

24. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b, p. 8.

25. La similitude de contenu et de forme entre ce paragraphe et celui qui figure p. 49 dans la Présentation de l'IFA est due au fait que Danièle RACELLE-LATIN se rangeant aux critiques que nous formulions à l'encontre de dictionnaires s'est inspirée directement du texte que nous avons produit pour cette introduction et que nous reprenons à l'aide d'illustration. D. RACELLE-LATIN a simplement omis de nous citer.

26. On trouve ce vocable dans BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b, bien que nous ayons signalé aux auteurs qu'il était usité en France.

27. GILBERT P., 1980.

28. Sur le thème de l'automobile, nous avons recensé plus de 500 termes et expressions qui ne figurent dans aucun dictionnaire jusqu'à 1977. Plus de la moitié a trait au vocabulaire de ce sport ; cf. SCHMIDT, 1978, 1979, 1980, 1981. Alain Rey, le rédacteur en chef du Petit Robert, nous a précisé que les lacunes concernant le domaines des sports seraient comblées avec le "Robert des sports". Dans cet ouvrage de Georges Petiot, paru en 1982, nous avons pu constater, pour rester dans le seul domaine du football, que "libero" figurait effectivement, mais nous avons été surpris de noter que pichenette, petit pont, grand pont, score de parité, coup de tête, carton jaune, carton rouge ont été omis, alors que garde-but est, selon l'auteur, "en concurrence avec gardien de but" [!]. Mentionnons également un gros défaut pour ce type d'ouvrage où les emprunts à l'anglais sont nombreux, l'absence totale de notation phonétique.

29. Cela apporterait une réponse aux éditeurs de dictionnaires et aux lexicographes qui invoquent des raisons matérielles et financières pour écarter les vocabulaires spécialisés, comme ceux des sports.

30. Voir à ce sujet dans SCHMIDT, 1977, p. 278, l'exemple pour une bouchée, un morceau de pain.

31. La correction apportée en 1982 par le Petit Robert au sujet de fille à marier n'invalide pas nos remarques. D'autres exemples pourraient être ap-

portés. Prenons ainsi le cas de "navrer" défini comme "contrarier vivement". Mais dira-t-on : "je suis navré ce matin, et ça ne va pas du tout" ?

32. DUMONT, 1979 a, ne fait aucune allusion à cette question dans sa description de la situation du français au Sénégal.

33. On notera ici que le discours mixte le plus fréquemment observé au Sénégal est celui qui mêle le français et le wolof, le cas étant beaucoup plus rare pour les autres langues sénégalaises.

34. Cf. MANESSY, 1978, p. 93 : "Le français d'Afrique se présente dans la réalité comme un continuum dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indéfinie où l'on a peine à distinguer ce qui est la réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux "langues de substrat."

35. LE PALEC, 1979.

36. Les auteurs du *Lexique du français du Sénégal* (BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b) assurent avoir employé ce critère, avec celui de la répartition géographique et sociologique. On peut donc s'étonner de ne pas trouver dans leur ouvrage des termes aussi fréquents que *congés* "vacances", fréquent "qui vient fréquemment", et tant d'autres.

37. CELLARD, 1980.

38. Ce néologisme apparaît dans le *Petit Robert*, 1980.

39. Relevé dans *L'Express*, 3.9.1973 et dans *Actuel*, novembre 1979.

40. GALISSON, 1978, p. 206, 212 et passim.

41. Outre le cas d'*instituteur*, on pourrait également citer celui de [kreje] pour *créer*, ou de [sɛ̃ li] pour *Saint-Louis*, prononciations que nous n'avons pas trouvées reflétées dans la graphie.

42. Les formes attendues pour *pulluler* seraient en fait soit [pylyle], soit [pilile], soit quelque chose d'intermédiaire entre [i] et [y].

43. A propos de ce vocable, on notera que dans C.L.A.D., 1977, les auteurs ont intégré à leur nomenclature *cinq décas*, n.m., pour désigner un récipient en tôle émaillée d'une capacité de 5 décalitres environ, avec la phonie curieuse [sɛ̃ dika]. Le phénomène de l'attraction paronymique exercée par *syndicat* leur avait manifestement échappé.

44. C.L.A.D., 1977, C.L.A.D. ; Section de français, s.d. ; FAIK, 1979 a ; GONTIER, 1979 a ; LE PALEC, 1979, N'DIAYE CORRÉARD, SCHMIDT, 1979 ; RACELLE-LATIN, 1979.

45. Equipe du projet IFA, 1980.

46. Cf. REY-DEBOVE, 1971, p. 182 : "...aucun critère objectif ne peut faire distinguer une définition de mot au sens d'analyse sémantique d'un mot d'une définition d'une chose. [...] Lorsque le référent est une chose, la définition de la chose est confondue avec l'analyse sémantique qui restitue le signifié du mot."

47. FAIK, 1979 a, p. 6 : "Dans les cas où seule la fonction du référé présente une particularité (par exemple pour le brasero, qui, au Zaïre, sert surtout à la cuisson des aliments) nous avons cru bon de mentionner la divergence. En revanche, lorsque seule varie la forme du référé (comme pour le balai, qui peut ne pas avoir de manche), la spécificité n'a pas été retenue parce qu'elle nous semble relever exclusivement de l'encyclopédisme." Nous pensons aussi que balai ne doit pas être retenu, non pas parce que la fonction est la même, que l'objet ait ou non un manche, mais parce que contrairement à ce qu'affirme le Petit Robert, par exemple, la présence d'un manche n'est pas déterminante pour un locuteur français (ou belge ?).

48. NIDA, 1975, p. 49 : "...in the classification of objects, one generally finds that formal features have priority over related functional ones."

49. DUMONT, 1979 a, p. 368 : "La confusion des registres de langue apparaît à tous les niveaux...". MANESSY, 1979, p. 341 : "l'autre [variété de français est caractérisée] par l'emploi indistinct de registres que le locuteur français affecte normalement à des situations sociolinguistiques différentes."

50. REY, CELLARD, 1980. Vogue qui entraîne la création d'un composé livre-magnétophone, cf. Jacques Pierre AMETTE, *Le Point*, n° 384, 28 janvier - 3 février 1980, p. 12 : "Histoire de Jeanne transsexuelle", de Catherine Rihoit et de Jeanne Nolais, un livre-magnétophone".

51. Citons l'interview de Michel ROCARD, recueillie par Alain FAUFFAN, *Le Nouvel Observateur*, n° 623, 18 au 24 octobre 1976 : "J'ai mon salaire de fonctionnaire, soit 8.500 francs par mois. Ma femme travaille. Je suis locataire de mon appartement à Maine-Montparnasse. Je possède une voiture, une "R 16", quelques meubles, un bureau, un plumard, une bibliothèque."

52. GILBERT, 1969, p. 46 : "...un sondage récent aux Archives du français contemporain a mis en lumière ces désaccords [de niveaux, registres, ou marques stylistiques]. Dans six d'entre eux (GLE, L3, PL 1968, Robert, P.R. et

D.F.C.) on a confronté les indications de 70 mots répartis sur tout l'alphabet, l'unanimité entre les six ne s'est réalisée que dans huit cas : deux pour le niveau familial (bouquin : livre ; déveine) et six pour le niveau populaire (boîte : lieu de travail ; dérouiller quelqu'un, engueulade, picoler, turbin, turbiner : travailler)."

53. REY, CELLARD, 1980, pp. VII-VIII.

54. Pour cette unité, à la particularité de différence de registre se combine une particularité de catégorie grammaticale : verbe pronominal en France, verbe intransitif au Sénégal.

55. Sénégalisme équivalent en particulier à "milieu".

56. C'est nous qui soulignons.

57. Equipe du projet IFA, 1980, p. 39.

58. BLONDE, DUMONT, GONTIER, 1979 b.

59. Faut-il signaler que la forme francisée remonte au moins à 1778, date de la première occurrence que nous ayons pu relever : "Les villages de Bin et Daccard [...] sont très essentiels à la subsistance des habitants de Gorée." LE BRASSEUR, Ms B.N. 12 080 ?

60. Notons ici la glose fournie par Ousmane SOCÉ, Karim, Nelles éditions latines, 1966, p. 37 : "Ndar : nom indigène de Saint-Louis".

61. Il est impossible d'assigner aux interjections un contenu précis : tiens, ou ah en français peuvent exprimer les réactions les plus contradictoires.

62. Pour une analyse particulièrement pénétrante du problème des interjections on se reportera à BERTRAND, 1980.

63. a) Produit utilisé par les femmes pour donner une teinte plus claire à leur peau ; b) pratique qui consiste à donner à la peau une teinte plus claire.

64. "Bouillie de mil cuit à l'eau et mélangé avec du lait caillé, ou du beurre cuit, du jus de tamarin, du pain de singe, etc." La première occurrence de ce terme a été relevée par MAUNY chez JANNEQUIN, *Voyage de Lybie au royaume de Sénégal, le long du Niger* (Paris, Rouillard, 1643, 228 p.), p. 65 : sanglet.

65. "Ce déjeuner se nomme en français sanglet et en nègre laclalot." PRU-NEAU DE POMMEGORGE, 1789, p. 42.

66. "Les mets des Sénégalais sont le kouskou et le sanglé. Le premier se nomme thiéré et le second lacké". BOILAT, 1853, p. 297.

67. MAUNY, 1952, p. 61. KOBES, 1923 : "mil granulé avec lequel on fait le lah".

68. "Sorbet individuel, de fabrication artisanale, à base d'eau sucrée, de pain de singe, ou de sirop." La maison "Les fils de William Rad" existe encore à ce jour. Elle met en vente en particulier des "cacahuètes sucrées" ou "pralines".

69. Le meilleur équivalent serait **barbare**, au sens où l'entendaient les anciens Grecs.